Un exemple d'un projet visant à augmenter la résilience des pouvoirs publics en cas de catastrophe
Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility (CCRIF)

La région Caraïbe : forte exposition aux risques de catastrophes naturelles et résilience limitée

La localisation des Etats des Caraïbes sur le parcours des ouragans naissant dans l'Atlantique, mais également leur situation dans une zone d'activité sismique et de pluies tropicales dévastatrices, expliquent la forte exposition aux risques de catastrophes naturelles de ces îles. Les dégâts physiques infligés aux Etats de la Caraïbes sont de l'ordre de 600 M USD en moyenne annuelle. Etant donné la taille réduite des territoires, les conséquences humaines et financières des catastrophes sont particulièrement importantes : dans l'incapacité de faire jouer les compensations inter-régionales et avec un accès limité aux financements extérieurs, les gouvernements des Caraïbes se heurtent à de sévères crises de liquidités post-catastrophes.

Le fonds CCRIF crée un marché d'assurance pour atténuer les crises de liquidité

Pour pallier ces difficultés particulières, le projet de création de fonds d'assurance offre une solution originale. A l'instar de l'assurance contre les pertes d'exploitation connues du secteur privé, l'instrument en création propose aux Etats membres ou membres associés du CARICOM (Carribean Community and Common Market) une couverture contre les risques cyclonique et sismique. Le fonds CCRIF, agissant comme intermédiaire entre les Etats et les marchés internationaux de la réassurance, permet aux Etats souscripteurs de mutualiser leurs risques et d'accéder à une aide budgétaire non affectée et immédiate en cas de catastrophe naturelle majeure afin de combler la chute des recettes fiscales et assumer les dépenses d'urgence. Ne couvrant pas l'intégralité des pertes, ce mécanisme est complémentaire de l'aide à la reconstruction dont les délais de mobilisation sont plus importants.

Le **fonctionnement** du fonds d'assurance est basé sur le principe de l'assurance paramétrique : la détermination des indemnités se fait non pas à partir d'évaluations de sinistres sur le terrain comme dans le cas de l'assurance traditionnelle, mais par référence à l'intensité des phénomènes naturels (vitesse des vents, accélération des sols) telle que mesurée par des organismes tiers et reprise dans des indices de risque synthétiques. Des travaux préparatoires importants, menés sous l'égide de la Banque mondiale, ont permis de modéliser ces risques et d'évaluer correctement les tarifs de la couverture d'assurance.

Financement du fonds

Le projet, pleinement opérationnel à ce jour, a été cofinancé à hauteur de 47 M USD par différents bailleurs dont l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI),

l’AFD (5M€ sous forme de don), la Banque mondiale et le DFID (UK Département for International Development) en sus de l’autofinancement des pays bénéficiaires.

Une extension possible à d’autres risques/géographies

Ce projet de dimension régionale répond à un besoin certain de la zone Caraïbes et pourra éventuellement être répliqué sur d'autres zones géographiques faisant face à des défis similaires (Océan Pacifique, …) ou sur d’autres types de risque (pluies tropicales générées par les cyclones, par exemple). De manière générale, la valeur des actifs en situation de risque au niveau international augmente de manière très rapide. Cette tendance est appelée à se poursuivre, voire à se renforcer du fait notamment du changement climatique qui aura tendance à accroître la vulnérabilité des économies à faible revenu. Le besoin pour ce type d’intervention va donc certainement croître dans le monde.